



## COMPTE RENDU

### Séance du CONSEIL DE COMMUNAUTE

LE 23 SEPTEMBRE 2013

19 HEURES A SUNDHOUSE

Date de convocation : 16 septembre 2013

Délégués en fonction : 26    Présents : 23    Absents et excusés : 3    Procurations : ./.

#### Membres présents :

- **Artolsheim** : M. Bernard SCHULTZ
- **Bindernheim** : M. Jean-Paul IMBS
- **Boesenbiesen** :
- **Bootzheim** : M. Georges BLANCKAERT
- **Elsenheim** :
- **Heidolsheim** : M. Alex JEHL
- **Hessenheim** : Mme Anne-Lise ULRICH
- **Hilsenheim** : M. Bruno KUHN, M. Pascal JEHL (suppléant)
- **Mackenheim** : M. Jean-Claude SPIELMANN
- **Marckolsheim** : M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, M. Jean-Marie HAEFFELI, M. Marc GAUTIER, Mme Chrystelle ERARD, M. Jean-Claude MULLER, M. Jean-Pierre ARNOLD (suppléant), M. Gilles WEBER (suppléant),
- **Ohnenheim** : M. Rémy STOECKLE
- **Richtolsheim** : M. Gérard SCHWAB
- **Saasenheim** : M. Norbert LOMBARD
- **Schoenau** :
- **Schwobsheim** : M. Jean-Marie SIMLER
- **Sundhouse** : M. Jean-Louis SIEGRIST, M. Michel BERGER
- **Wittisheim** : M. André KRETZ, M. Justin FAHRNER,

#### Absents excusés:

M. Jean-Blaise LOOS, M. Francis MERTZ, M. Maurice FAHRNER, Mme Catherine GREIGERT, Mme Claudine OBER, M. Gérard BERNARD, M. Patrick SPIEGEL (suppléant), Mme Denise ADOLF (suppléante), M. Henri SIMLER (suppléant), M. François REMOND (suppléant), M. Régis KREDER (suppléant), M. Gérard FAHRNER (suppléant), Mme Christiane BERNARD (suppléante), M. Bruno BOSCHERO (suppléant), Mme Danièle SCHWEIN (suppléante), M. Philippe PIVARD (suppléant), M. Sébastien SCHWOERER (suppléant), M. Servais ROESZ (suppléant), Mme Edith SCHWAB (suppléante), M. Antoine HERTH (Député), M. Jean-Paul BEHR (Trésorier),.

#### Assistaient en outre :

M. François GALLIN (suppléant), Mme Marie-Louise HUMBERT (suppléante), M. Benoît ECK (suppléant), Mme Patricia CUCUAT (suppléante), Mme Marie-Thérèse STOECKEL (suppléante), Mme Denise KEMPF (suppléante), M. Pierre GRAFF (suppléant), M. Claude GERBER (suppléant), M. Jean-Marie BECK (suppléant), M. Gérard SIMLER (Conseiller Général), M. Laurent KRACKENBERGER (Conseil Général du Bas-Rhin), M. Stéphane ROMY (Directeur Général des Services), M. Jean-Marc STURMEL (Directeur Général Adjoint), M. Didier HERRMANN (Directeur des Services Techniques).

Artolsheim  
Bindernheim  
Boesenbiesen  
Bootzheim  
Elsenheim  
Heidolsheim  
Hessenheim  
Hilsenheim  
Mackenheim  
Marckolsheim  
Ohnenheim  
Richtolsheim  
Saasenheim  
Schoenau  
Schwobsheim  
Sundhouse  
Wittisheim

## A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

### 1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président,

- ◆ désigne à l'unanimité comme secrétaire de séance, Monsieur Gérard SCHWAB.

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2013

Le Conseil de Communauté, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,

- ◆ approuve le procès-verbal de la séance du 25 juin dernier.

Adopté à l'unanimité.

### 3. Décisions du Président et du Bureau

Le Président rend compte des délégations d'attribution exercées par lui-même et le Bureau en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 9 janvier 2012.

Ces décisions n'amènent pas d'observations particulières.

\*\*\*\*\*

## B. ADMINISTRATION GENERALE

### 1. Délégations d'attribution au Bureau et au Président - Extensions

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **donne** son accord aux extensions de délégations au Bureau suivantes :
  - Approuver les Avant-Projet Sommaire et Détaillé pour les travaux dont le montant estimé est inférieur à 400 000 € HT et solliciter les aides financières nécessaires à leur financement ;
  - Approuver les conventions de maîtrise d'ouvrage partagée ou confiée dans le cadre de travaux ;
  - Approuver les conventions de mise à disposition de personnel par le Centre de Gestion pour la réalisation de missions ponctuelles au bénéfice de la Communauté de Communes.
- ◆ **donne** son accord aux extensions de délégations au Président suivantes :
  - Autoriser le Président à signer les conventions de maîtrise d'ouvrage partagée ou confiée dans le cadre de travaux ;
  - Autoriser le Président à signer les conventions de mise à disposition de personnel par le Centre de Gestion pour la réalisation de missions ponctuelles au bénéfice de la Communauté de Communes ;
  - Autoriser le Président à signer tous les documents et actes nécessaires à l'exécution des travaux dont le montant estimatif est inférieur à 400 000 € HT ;
  - Autoriser le Président à déposer les demandes d'autorisations d'urbanismes relatives aux travaux dont le montant estimatif est inférieur à 400 000 € HT.

Adopté à l'unanimité.

\*

\*\*

## 2. Désignation d'un nouveau délégué au SDEA.

**Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,**

- ◆ **désigne par 23 voix, 0 contre et 0 abstention, Monsieur Rémy STOECKLE** comme représentant communautaire au sein du SDEA pour les commissions géographiques de Marckolsheim pour les compétences eau et assainissement.

\*

\*\*

## 3. Contentieux lié à la Station d'épuration de SCHOENAU - Autorisation au Président à défendre les intérêts de la Communauté de Communes.

**Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,**

- ◆ **autorise** le Président à défendre les intérêts de la Communauté de Communes dans le cadre de la procédure indiquée ;
- ◆ **autorise** le Président à mettre en œuvre la protection juridique souscrite auprès de la société Sarre et Moselle SA dans le cadre du contrat d'assurances liant la Communauté de Communes à cette société ;
- ◆ **autorise** le Président à recourir aux services du Cabinet d'Avocats ASA, représenté par Me SONNENMOSER Jean-Marie ;
- ◆ **autorise** le Président à prendre tout acte et à signer tout document relatif à ce contentieux.

**Adopté à l'unanimité.**

\*

\*\*

## 4. Plan de Formation du personnel – définition des objectifs stratégiques.

**Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,**

- ◆ **se prononce** favorablement sur la mise en place des cinq orientations stratégiques qui guideront l'élaboration du Plan de Formation de la Communauté de Communes ;
- ◆ **autorise** le Président à s'adjoindre en tant que de besoin, les aides techniques du Centre de Gestion du Bas-Rhin ou du Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

**Adopté à l'unanimité.**

\*

\*\*

## 5. Mutualisation des moyens - Constitution d'un groupement de commandes pour la mission d'audit et d'analyse concernant l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics aux personnes handicapées.

**Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,**

- ◆ **approuve** la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes et les communes membres ;

- ◆ **autorise** le Président à signer le projet de convention constitutive de ce groupement et à en fixer ses modalités de fonctionnement ;
- ◆ **prend acte** que la coordination de ce groupement serait assurée par la Communauté de Communes ;
- ◆ **autorise** le Président à soumettre ce projet à l'ensemble des membres du groupement ;
- ◆ **autorise** le Président à engager les procédures de consultation conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics ;
- ◆ **autorise** le Président à signer tous les actes, documents, autres conventions et marchés s'y rapportant.

**Adopté à l'unanimité.**

\*  
\*\*

## **6. Commande publique - Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Acheteurs Publics.**

**Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,**

- ◆ **approuve** le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de Communes à l'Association des Acheteurs des Collectivités Territoriales ;
- ◆ **prend acte** de l'inscription des crédits budgétaires nécessaires pour le paiement de la cotisation : Chapitre 011 – Article 6281 « Concours divers » - Fonction 020 ;
- ◆ **désigne** comme référent de la Collectivité à cette association, Monsieur Jean-Marc STURMEL, Directeur Général des Services Adjoint, chargé des Ressources Humaines, des Affaires Juridiques et de la Commande Publique.

**Adopté à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

## **C. FINANCES**

### **1. Décisions Budgétaires Modificatives n°1**

**Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,**

- ◆ **se prononce favorablement** sur les décisions budgétaires modificatives suivantes :

#### **BUDGET GENDARMERIE**

#### **❖ Section d'investissement**

**Dépenses :**

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
114	16		1641	Emprunts	+ 500 €	
114	23	Immobilisations en cours	2318	Autres Immobilisations corporelles en cours	+ 50 000 €	
114	23	Immobilisations en cours	238	Avances versées	- 50 500 €	

◆◆◆◆◆◆◆◆

## BUDGET MEDIATHEQUE

### ❖ Section de fonctionnement

#### Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
321	65	Autres charges de gestion courantes	6574	Subvention aux associations	+ 100 €	
321	66	Charges financières	66111	Intérêts sur emprunts	- 100 €	
321	012	Charges de personnel	64131	Rémunérations	+ 2 800 €	
321	012	Charges de personnel	6451	Cotisations à l'URSSAF	+ 1 200 €	

#### Recettes :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
321	74	Dotations, Subventions et Participations	7475	Groupement de collectivités	+ 4 000 €	Subvention du budget principal



## BUDGET ECOLE DE MUSIQUE

### ❖ Section de fonctionnement

#### Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
311	011	Charges à caractère général	61558	Autres biens mobiliers	- 50 €	
311	67	Charges exceptionnelles	673	Titres annulés sur exercice antérieur	+ 50 €	



## BUDGET ZAI SUNDHOUSE

### ❖ Section de fonctionnement

#### Dépenses :

Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
011	Charges à caractère général	605	Achat de matériel équipement et travaux	- 500 €	
65	Autres charges de gestion courantes	6541	Créances admises en non-valeur	+ 500 €	

Adopté à l'unanimité.

\*  
\*\*

## 2. Budget Principal - Décision budgétaire modificative n°2

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ se prononce favorablement sur la décision budgétaire modificative suivante :

## BUDGET PRINCIPAL

### ❖ Section de fonctionnement

#### Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
	022	Dépenses imprévues	022	Dépenses imprévues	- 42 000 €	
321	67	Charges exceptionnelles	67441	Subvention fonctionnement BA médiathèque	+ 4 000 €	
021	65	Autres charges de gestion courante	6534	Cotisations de sécurité sociale – part patronale	+ 19 000 €	Affiliation des élus au régime de la sécurité sociale
020	012	Charges de personnel	6453	Cotisations aux caisses de retraite	+ 8 000 €	Validation services non titulaire BLUM
40	011	Charges à caractère général	611	Contrat de prestations de service	+ 11 000 €	Convention avec la FDMJC 67
811	65	Autres charges de gestion courante	6541	Créances admises en non-valeur	+14 000 €	

#### Recettes :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant
01	73	Impôts et taxes	73111	Taxes foncières et d'habitation	+ 14 000 €

Adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## **D. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **1. Voirie – Aménagement de la rue Schultz et des impasses des colombes et des Vosges à Hilsenheim – Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée**

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** que la maîtrise d'ouvrage globale de l'opération est confiée à la Commune de Hilsenheim ;
- ◆ **approuve** les termes du projet de convention avec la Commune d'Hilsenheim proposée ;
- ◆ **autorise** le Président ou le Vice-Président délégué à signer ce projet.

Adopté à l'unanimité.

\*\*

### **2. Programme Local de l'Habitat : groupement de commandes avec la Communauté de Communes de Sélestat et environs.**

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** la convention de groupement de commande entre les Communautés de Communes du Ried de Marckolsheim et de Sélestat ;
- ◆ **approuve** la constitution d'une Commission d'Appel d'Offres spécifique au groupement de commande et de désigner Monsieur Jean-Marie HAEFFELI, Vice-Président, (Monsieur Bruno KUHN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, suppléant) comme membre à voix délibérative de cette commission, représentant la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim ;
- ◆ **autorise** le Président à signer la convention constitutive du groupement.

**Adopté à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

## E. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### 1. Transport à la Demande – Convention relative à l'interconnexion des réseaux MOB'RIED et TIS et à la mise en œuvre d'une tarification combinée

**Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,**

- ◆ **approuve** l'extension hors périmètre communautaire du service MOB'RIED pour rejoindre l'arrêt Mairie-école de Muttersholtz et permettre ainsi l'interconnexion avec le TIS ;
- ◆ **approuve** le projet de convention avec le TIS ;
- ◆ **autorise** le Président à le signer.

**Adopté à l'unanimité.**

\*  
\*\*

### 2. Règlement intérieur du service de transport à la demande MOB'RIED

**Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,**

- ◆ **approuve** le projet de règlement intérieur ;
- ◆ **autorise** le Président à le signer.

**Adopté à l'unanimité.**

\*  
\*\*

### 3. Périscolaire de Marckolsheim- convention financière pour la répartition des charges communes d'entretien des locaux mis à disposition par la Commune.

**Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,**

- ◆ **approuve** le projet de convention relative à la répartition des charges communes pour le périscolaire de Marckolsheim ;
- ◆ **autorise** le Président à signer le projet;
- ◆ **prévoit** les crédits nécessaires pour le financement de ces charges au budget de fonctionnement – Chapitre 011 – Article 614 « Charges Locatives » – Fonction 643.

**Adopté à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

## F. ANIMATION SOCIOCULTURELLE

### 1. Piscine Intercommunale – Convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Bas-Rhin pour l'utilisation des locaux

- ◆ **approuve** le projet de convention avec la direction des services départementaux de l'Education nationale du Bas-Rhin pour l'utilisation de la piscine intercommunale pour l'enseignement de la natation à l'école primaire ;
- ◆ **autorise** le Président à le signer.

**Adopté à l'unanimité.**

\*  
\*\*

### 2. Convention d'objectifs avec la FDMJC pour le redéploiement des activités socioculturelles

**Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,**

- ◆ **valide** l'engagement d'une mission d'accompagnement auprès de la FDMJC visant à faciliter le redéploiement de l'action socioculturelle à l'échelle du territoire intercommunal ;
- ◆ **autorise** le Président à signer le Contrat d'objectifs avec la FDMJC du Bas-Rhin ;
- ◆ **prévoit** les crédits nécessaires au financement de cette mission. – Chapitre 011 - Article 611 « Contrat de prestations de services » - Fonction 40.

**Adopté à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

## G. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DURABLE

### 1. PAIM 2<sup>ème</sup> tranche – Diagnostic archéologique

**Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,**

- ◆ **valide** le projet de convention et les conditions d'intervention présentées par l'INRAP ;
- ◆ **autorise** le Président à signer la convention avec l'INRAP.

**Adopté à l'unanimité.**

\*  
\*\*

### 2. Programme de restauration des cours d'eau

**Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,**

- ◆ **valide** l'avant-projet détaillé du programme de restauration des cours d'eau pour un montant de 528 470 € HT ;
- ◆ **autorise** le Président à lancer la consultation nécessaire à la dévolution des travaux conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics ;



- ◆ **décide** de l'inscription de crédits nécessaires au budget primitif 2014 ;
- ◆ **autorise** le Président à prendre tout acte et signer tout document relatif à la réalisation de cette opération ;
- ◆ **autorise** le Président à solliciter toutes aides financières possibles pour la réalisation de ces travaux.

**Adopté à l'unanimité.**

\*  
\*\*

### **3. SMICTOM – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

**Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,**

- ◆ **prend acte** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SMICTOM d'Alsace Centrale.

\*  
\*\*

### **4. Schéma Régional de Cohérence Ecologique – Avis de la Communauté de Communes**

**Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,**

- ◆ **donne** un avis favorable avec réserves sur le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

**Adopté à l'unanimité.**

\*  
\*\*

### **5. Convention de mise à disposition de personnel pour l'organisation de Ried Expo 2013**

**Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,**

- ◆ **autorise** le Président à accepter le concours des communes concernées en vue de la mise à disposition de personnels (le cas échéant matériels et services) à l'occasion des prestations nécessaires pour la mise en œuvre de Ried Expo ;
- ◆ **autorise** le Président à passer et signer les conventions de mise à disposition avec les communes concernées ;
- ◆ **prend acte** de l'inscription des crédits nécessaires au budget principal – Chapitre 011 - Article 6233 « Foires et expositions » - Fonction 90.

**Adopté à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

Fait à Marckolsheim, le 04 octobre 2013

Le Président,

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

